



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SERPAIZE

A partir du 4 novembre 2022 à 14h30 et jusqu'au 22 novembre 2022 à 18h00, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet modification n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Serpaize

Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la Pivolée, justifiée par la délibération n°22-89 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Monsieur Xavier RHONE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble par décision du 28 septembre 2022.

Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Une réunion d'information et d'échange en présence du commissaire enquêteur est organisée **le mercredi 9 novembre à 20h au Pôle Culturel de Serpaize** pour présenter à la population le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de la Pivolée.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **au siège de l'enquête en mairie de Serpaize**, 115 place du 19 mars 1962, 38200 Serpaize, le mardi de 14h30 à 18h, le mercredi de 9h à 11h30, le vendredi de 14h30 à 18h30 ;
- **ou à Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Serpaize et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Serpaize : <http://www.mairie-serpaize.fr/> rubrique mairie – enquête publique. Les informations environnementales et l'avis de l'Autorité Environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Serpaize et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-serpaize.fr ;
- par correspondance, adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Serpaize, 115 place du 19 mars 1962, 38200 Serpaize.

Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie, dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, 115 place du 19 mars 1962, 38200 SERPAIZE, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

- **Vendredi 4 novembre 2022 de 15h00 à 18h00**
- **Mardi 22 novembre 2022 de 14h30 à 17h30**

Clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°1 sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Serpaize et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <http://www.mairie-serpaize.fr/> et <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Serpaize, Tel : 04 74 57 98 17